

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 15 avril 2021

Convocation en date du : 10/04/2021

Date d'affichage de la convocation : 10/04/2021

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Absente excusée : Mme Séverine DEBIEMME a donné procuration à M. Marcel RENON

M. Philippe PROST a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1°) Vote taux d'imposition 2021 - Délibération n° 2021/04/01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment les articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi N°82-540 du 28 juin 1982, Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 notamment son article 16,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal du 18 juin 2020 votant les taux d'imposition Taxe d'Habitation - Taxe Foncier Bâti - Taxe Foncier Non bâti.

Monsieur Frédéric DEBUS, Adjoint aux finances, expose ce qui suit.

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette date, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation.

Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

La suppression de cette recette fiscale des communes sera compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Pour le Département de la Saône et Loire, le taux de taxe foncière sur le bâti retenu est celui de 2020, soit 20,08 % (TFPB). C'est ce taux qui sera transféré en 2021 du département à la commune.

Pour la commune de Dompierre les Ormes, le taux voté en 2020 était de 17,49 % (TPB).

Le nouveau taux de la commune en 2021 sera donc de 37,57 %, et il n'y aura plus de taxe foncière au titre du département.

Commune par commune, les montants de la taxe d'habitation perdus ne coïncident pas forcément avec les montants de la taxe foncière transférés. Pour corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué pour assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre communes. Concernant les bases, un « re-basage » de la base de la taxe foncière bâtie de référence sera effectué pour les communes, mais sans incidence sur l'imposition des contribuables.

Une variable d'ajustement permettra ainsi de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du Département et de la commune appliquées en 2020.

Au vu des éléments ci-dessus, il convient de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 49,18 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,57 %,

Etant bien précisé que ce taux de 37,57 % voté pour 2021 tient compte :

- Du taux communal de 17,49 % qui reste inchangé par rapport à 2020, d'une part,
- Majoré du taux départemental communiqué par le Préfet, soit 20,08 %, également inchangé par rapport à 2020, d'autre part.

Il est rappelé que, pour le contribuable, ce regroupement des deux taux de taxe foncière de la commune et du département ne génère aucune augmentation sur le montant de leur taxe foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe pour l'année 2021 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 49,18 % générant une recette fiscale de 50 016 €
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,57 % générant une recette fiscale de 343 465 €
- valide la contribution de 80 528 € à reverser à l'Etat au titre du coefficient correcteur
- autorise Madame le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

2°) Annulation de la délibération n° 2021/03/08 relative au SPANC du Clunisois - Délibération n° 2021/04/02

Mme le Maire expose au conseil que par courrier du 29 mars 2021, la préfecture demande d'annuler la délibération n°2021/03/08 du 18 mars 2021 relative à la modification des statuts du syndicat mixte SPANC du Clunisois. En effet, c'est la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier qui adhère à ce syndicat. Il revient donc à la Communauté de Communes de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'annuler la délibération n° 2021/03/08 du 18 mars 2021 pour la modification des statuts du syndicat mixte « service public d'assainissement non collectif (SPANC) du Clunisois.

3°) Salle des fêtes, résultats ouverture des plis concours restreint de maîtrise d'œuvre - Délibération n° 2021/04/03

Suite au concours restreint de maître d'œuvre lancé pour le projet de rénovation de la salle des fêtes, la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 23 mars dernier en présence de M. Mathieu Lardière, directeur du C.A.U.E.

L'analyse des 24 offres a été établie suivant les critères suivants :

- références sur 8 points
- compétences sur 7 points
- moyens adaptés à l'opération sur 5 points.

Après étude et analyse des offres, le résultat est le suivant :

Entreprise	Critères			Total point	Classement
	Références Note sur 8	Compétences Note sur 7	moyens adaptés à l'opération Note du 5		
XTO	5	5	3	13	
WILD ARCHITECTURE	5	5	3	13	
SAMBA	7	6	4	17	2
ROULLEAU	7	6	5	18	1
MOLNAR	5	5	4	14	
RBC ARCHITECTURE	5	5	4	14	
GERBE	5	5	4	14	
HIATUS Atelier H4	6	6	4	16	4
IMHOLZ	5	5	4	14	
LINK ARCHITECTES	5	5	4	14	
CHAVENEAU OHASHI	5	5	4	14	
DPA	5	5	4	14	
DUMOUX	5	5	4	14	
EJO COOPERATIVE	7	6	4	17	3
FERRAND SIGAL	5	5	4	14	
Atelier LAME	5	5	4	14	
Atelier BCR	6	6	4	16	5

Atelier CDA	6	5	4	15	
CHAMBAUD Architectes	5	5	4	14	
Atelier 2BR	6	6	4	16	6
ARC Architecture	5	5	4	14	
AMD Architecture	5	5	5	15	
Atelier architecture Tramayes	5	5	4	14	
Atelier du Triangle	5	5	4	14	

La Commission d'appel d'offres propose de retenir Mireille ROULLEAU (18 points), SAMBA (17 points) et EJO COOPERATIVE (17 points) pour la suite du projet. Mme le Maire précise que les entreprises classées à la quatrième, cinquième et sixième place pourront être contactées en cas de désistement d'un des trois cabinets retenus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises Mireille ROULLEAU, SAMBA et EJO COOPERATIVE
- charge le Maire d'en informer les cabinets retenus,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

4°) Diagnostic amiante salle des fêtes - Délibération n° 2021/04/04

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée pour la réalisation d'un diagnostic amiante pour la salle des fêtes, indispensable pour le dossier à transmettre aux architectes retenus dans le cadre du concours de la maîtrise d'œuvre.

Elle donne connaissance de 3 devis reçus en Maire pour cette prestation :

EXEDIA : un forfait de 491,66 € H.T. pour rapport + 41,58 € H.T. par prélèvement

B2E : un forfait de 550,00 € H.T. pour le rapport + entre 24,00 € et 150,00 € par prélèvement

ANOBIUM : 125,00 € H.T. pour le rapport + 41,67 € H.T. par prélèvement.

Le Conseil Municipal, après étude de ces propositions,

- décide de retenir la société ANOBIUM, mieux disante, pour un montant H.T. de 125,00€ pour le coût du rapport et 41,67 € par prélèvement,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°) Pézanin

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré M. Joffrey EGGENSPIELER, de l'Office National des Forêts en charge de Pézanin, qui lui a fait part de son grand intérêt pour l'étang de Pézanin et l'Arborétum mais également du manque de moyen attribué à l'ONF pour la mise en valeur de ce lieu. M. Joffrey EGGENSPIELER souhaite favoriser le mécénat d'entreprise.

M. EGGENSPIELER et Mme le Maire aimeraient également qu'une association puisse se créer afin d'aider l'ONF à la mise en valeur de l'étang et de l'arborétum.

Emmanuel Fénéon propose de communiquer sur les réseaux afin de trouver des bénévoles qui souhaitent embellir et faire vivre ce lieu emblématique de la Commune.

6°) Elections Départementales et Régionales

Mme le Maire rappelle qu'à la suite des annonces gouvernementales, les élections Départementales et Régionales auront lieu les dimanche 20 et 27 juin prochain. La salle des fêtes étant réservée à ces dates, ce double scrutin devrait avoir lieu à la Maison des Associations (un scrutin dans la salle des associations et l'autre dans la salle du foyer). La Mairie a dû commander une seconde urne pour ce double scrutin qui sera en grande partie subventionnée par la préfecture.

Il faudra mobiliser des personnes volontaires en plus des membres du Conseil Municipal pour participer au double dépouillement.

7°) Préau de l'école

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de créer un préau posé dans la cour des primaires. La société Texabri s'est rendue sur place et a envoyé un devis. La société FEBA a également envoyé un devis estimatif qui sera certainement modifié après leur visite des lieux. D'autres entreprises ont été contactées, nous attendons l'envoi de nouveaux devis.

8°) Problème réseau téléphonique

Mme le Maire expose au Conseil sa rencontre avec M. Frédéric MARTIN, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales, concernant les problèmes de réseau téléphonique sur la Commune. Il propose dans un premier temps de faire une analyse de couverture en lui envoyant une liste de numéros de téléphones portables afin qu'il puisse les tester.

9°) Questions et informations diverses

a) VacciBus

Mme le Maire annonce que grâce au VacciBus, 70 personnes ont pu être vaccinées ce mardi 13 avril. La seconde injection est prévue le mardi 11 mai.

b) Stop trottoir

Par courrier reçu en Mairie, M. Boisson, gérant de l'Escale Dompierroise, sollicite l'autorisation de déposer un « stop trottoir » non fixe (1m80 de haut par 60 cm de large) près du kiosque de l'église pour afficher les spécialités et les soirées à thèmes du restaurant.

Le Conseil considère que ce panneau n'est pas en accord avec son projet d'embellissement du bourg et avec la future signalétique qui sera installée. De plus ce type d'installation soulève un problème de sécurité en cas de vents forts et d'accessibilité.

c) Organisation de l'école durant le confinement

Lors de la première semaine de confinement du 6 au 9 avril, l'école a accueilli les enfants du personnel soignant ainsi que du personnel enseignant mobilisé lors de cette crise sanitaire. La cantine, gérée par Laure Fleury, a fonctionné pour les enfants présents.

d) Fresque

Emmanuel Fénéon expose le projet de l'association des parents d'élève avec la collaboration de l'équipe enseignante de réaliser une nouvelle fresque près du court de tennis de l'autre côté du mur où se situe la fresque actuelle.

e) Enquête publique - Délibération n° 2021/04/05

Mme le Maire fait part de l'enquête publique transmise par la Préfecture de Saône et Loire concernant une demande d'autorisation d'exploiter un élevage de volailles (60 000 poulettes) sur la commune de Vérosvres pour M. Anthony RUET.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 absentions,

- émet un avis favorable sur ce dossier

f) Panneaux photovoltaïques

Mme le Maire rappelle le projet de développement d'installations photovoltaïques sur le territoire de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

Une étude de faisabilité a été réalisée sur les trois bâtiments retenus lors du dernier Conseil municipal du 18 mars :

- groupe scolaire : des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur tous les toits du bâtiment ce qui permettrait une production électrique supérieure à la consommation du groupe scolaire
- école du bas : la cheminée présente sur ce bâtiment empêcherait l'installation de panneaux sur la totalité du toit mais des panneaux pourraient être installés sur le préau
- garage communal : l'étude montre qu'une installation est également possible sur ce bâtiment.

g) Borne Wifi et pare-feu pour la Mairie - Délibération n° 2021/04/06

Mme le Maire explique que la programmation des ateliers Wikipays nécessite un accès wifi plus important dans les locaux de la Mairie. Mme le Maire a donc demandé à la société Xéfi, prestataire informatique de la Commune, d'établir un devis pour l'installation de bornes wifi et la création d'un réseau Wifi privé et public dans le bâtiment. La Société Xéfi a également fait remarquer que le pare-feu est inexistant dans les locaux administratifs. L'entreprise a donc envoyé un devis comprenant 708,00 € T.T.C. pour les frais d'accès au service et un abonnement mensuel de 163,20 € T.T.C. pour la borne Wifi.

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de la société Xéfi de 708,00 € T.T.C. pour les frais d'accès au service et un abonnement mensuel de 163,20 € T.T.C. pour la borne Wifi.
- autorise Mme le Maire à signer le bon de commande correspondant.

h) Divers

- Une convention communautaire sur la mutualisation de secrétariat de Mairie et la mise en place d'un réseau d'entre-aide entre les secrétaires des différentes Mairies de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier sera présentée dans les prochains jours.
- Les lignes directrices de gestion ont été validées par le Centre de Gestion
- Les travaux du terrain de tennis sont en cours
- L'entreprise Cetin commencera les travaux de réfection de façade du local occupé par l'entreprise Selvans le 3 mai.
- Mme le Maire demande aux associations qui ont leur hébergement postal en Mairie de venir chercher leur courrier qui s'accumule.

i) Adressage

Marcel Renon expose l'avancement de l'adressage. Les poteaux et plaques de rues sont en cours d'installation. Le Conseil décide d'attendre pour l'installation des plaques des lotissements par peur de surcharge d'indication. La Mairie communiquera aux habitants via les réseaux sociaux et le journal lorsqu'ils pourront récupérer leurs plaques numérotées à la Mairie.

j) Tests étanchéité lotissement de la palissade

Marcel Renon poursuit en expliquant que les tests d'étanchéité réalisés au lotissement de la Palissade par la société SECUNDO, ont montré une fuite. La recherche de l'origine de celle-ci est en cours.

k) Fleurissement

Elisabeth Martinot explique que la commission fleurissement avec l'aide de M. Canaux a décidé d'accélérer le fleurissement de la Commune en installant 3 nouveaux massifs, en enlevant les bacs car les fleurs qui y sont plantées ne supportent pas les fortes chaleurs et les restrictions d'eau pour privilégier les installations de « pieds de murs ».

Elle ajoute que la Commune s'inscrit au label Villes et Villages Fleuris. La thématique choisie par la Commission est « couleurs chaudes ».

Elisabeth Martinot précise également qu'une matinée désherbage aux cimetières sera organisée le samedi 22 mai à 9h00. La Commune communiquera à ce sujet.

Fin de séance : 23h15

Prochaine séance du Conseil Municipal : 20 mai 2021 à 20 h 00

Prochains bureaux : 23 avril 2021 et 12 mai 2021 à 9 h 00